

Lanière volet à changer cause usure mon propriétaire me fait paye

Par **DEVILLIERRE**, le **23/09/2012** à **20:23**

Bonjour,

La lanière du volet de ma cuisine a cassé par usure naturelle : mon propriétaire refuse de payer la réparation, il dit que c'est à ma charge. J'aimerai connaître la loi à ce sujet. Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

PS: mon adresse mail mirouille69@live.fr

Par Lag0, le 24/09/2012 à 07:40

Bonjour,

La liste des charges locatives se trouve dans le décret 87-712 dans lequel on peut lire : [citation]c) Dispositifs d'occultation de la lumière tels que stores et jalousies :

Graissage;

Remplacement notamment de cordes, poulies ou de quelques lames.[/citation]

Votre propriétaire a donc raison, ce que vous appelez lanière est dans le texte nommé corde.